



ADHESION 2021

A fournir en vue de l'établissement ou du renouvellement de l'adhésion

Nom de l'Entreprise / Administration :

Département /Service :

Activité : Code NAF :

Nom et Prénom du Représentant :

Fonction :

Adresse du Représentant:

Tél : Fax : e-mail :

Adresse de facturation :

.....

Responsable Comptabilité* : Tél :

***Merci de mettre les coordonnées de la personne qui traitera la commande et la facturation**

Mon Entreprise / Administration souhaite adhérer au Club des Responsables de Politiques et de Projets d'Archivage et j'en serai le Représentant:

- Liste des autres personnes qui pourront participer aux travaux :

Nom	Prénom	Société	E-mail	Téléphone

L'adhésion est soumise à l'accord du bureau exécutif. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par mail contact@cr2pa.fr

Cotisation annuelle. L'adhésion se fait par année civile.

- **Modalités :**
 - Adhésion de l'Entreprise / Administration
 - Droit à faire participer d'autres personnes aux travaux en groupes et accéder aux moyens de travail collaboratifs du Club, sous la responsabilité représentant désigné.

- **Tarif (depuis le 1^{er} janvier 2013)**
 Tarif pour un an : **750 € HT**. + TVA à 20%
 Le CR2PA est assujéti à la TVA.
 N° de TVA **FR54524309846**.
 SIRET : **524 309 846 00029**

- **Modalité de règlement de l'adhésion :**
 Nous vous prions de bien vouloir nous adresser votre bulletin d'adhésion dûment rempli et de nous préciser le processus de commande et de règlement de votre Entreprise / Administration :
 - facture Pro Forma
 - envoi d'une commande interne ou d'un numéro de commande

Coordonnées bancaires du CR2PA :

Banque Populaire Occitane • Code banque: 17807 • Code guichet: 00036 • Numéro de compte: 95319524779 • Clé RIB: 48 • IBAN: FR76 1780 7000 3695 3195 2477 948 • Adresse SWIFT: CCBPFRPPTLS

Tout document administratif doit être adressé à l'adresse suivante :

CR2PA / chez M. François DELION
743 Avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Bon pour accord
(mention manuscrite)

Le :

Signature :

Cachet de l'entreprise/organisme

Charte éthique du CR2PA

Le Club des responsables de politiques et projets d'archivage est constitué sur la base de valeurs et de principes d'action et de comportement, fondés sur des rapports de confiance permanents entre ses membres.

PRINCIPES D'ACTION• **RESPECT DE LA LOYAUTE**

Les membres du CR2PA ont pour principe la loyauté à l'égard des autres participants afin d'instaurer et de maintenir des relations de confiance durables.

• **PARTICIPATION ACTIVE**

Les membres du CR2PA s'engagent à contribuer activement à la vie du Club en apportant leur expérience et leur savoir faire aux travaux collectifs.

PRINCIPES DE COMPORTEMENT• **CONFIDENTIALITE**

Chaque membre du CR2PA s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations professionnelles présentées, sans accord explicite des membres émetteurs et du Comité de pilotage du Club.

Chacun des participants, membre permanent ou occasionnel, s'interdit d'utiliser directement ou indirectement, à des fins personnelles, des informations sensibles qu'il pourrait détenir dans le cadre du Club.

• **CONFLIT D'INTERETS**

Chaque membre du CR2PA se doit d'éviter toute situation de conflit entre les intérêts du Club et ses intérêts personnels ou ceux de ses proches.

Texte approuvé par le bureau du CR2PA le 13 décembre 2007